Ville d'HAUBOURDIN

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la demande présentée par **l'entreprise Jean LEFEBVRE**, pour des travaux de réfection des trottoirs (pour le compte de la MEL), **Rue Fidèle Lhermitte ;**
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Stationnement, Circulation
n° 8.3.484/2022

A R R E T O N S

ARTICLE 1 :
A compter du **lundi 21 novembre 2022 et pour une durée d'un mois, le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits (et seront considérés comme génants), rue Fidèle Lhermitte.**
Une déviation sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 2 :
L'entreprise Jean LEFEBVRE (christophe.lours@ejl.fr), effectuant les travaux, sera chargée sous sa responsabilité, de la pose des panneaux de signalisation adéquats, et d'informer les riverains au préalable.

ARTICLE 3 :
Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le jeudi 13 octobre 2022

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Sébastien DEGARDIN

VILLE D'HAUBOURDIN Service Urbanisme

ALD

Mairie d'Haubourdin • 11 rue Sadi Carnot • CS 70159 • 59482 Haubourdin Cedex
Téléphone 03 20 44 02 90 • Fax 03 20 44 02 50
mairie@haubourdin.fr • www.haubourdin.fr

Papier issu de forêts gérées durablement